

intérêts du peuple. Je ne suis pas prêt à approuver les observations que l'honorable représentant de Calgary-Est (M. Irvine) a faites, cet après-midi—déclarations qui m'ont paru vouloir régler d'une façon par trop facile et rapide, et avec une trop grande complaisance même, cette grande question. Je crois qu'en somme, notre système bancaire est excellent, c'est un des meilleurs systèmes du monde. Nous devons tenir compte de l'incident de la Banque des Marchands, survenu en ces derniers mois, pour nous rendre compte des échappatoires, dirai-je,—de notre loi des banques. Il y a donc lieu, sinon de refaire cette loi, de la modifier de façon à empêcher la répétition de faillite du genre de celle de la Banque des Marchands.

Le mot "faillite" n'est pas de moi

Ce mot est peut-être trop fort; mais permettez-moi de vous dire un mot de cette affaire. Les administrateurs de cette banque ont, évidemment, dû soumettre des états falsifiés au département des Finances, pendant les quelques mois qui ont précédés l'effondrement de cette institution. Je ne vois pas comment leurs rapports aient pu se rapprocher le moins de l'exactitude, si l'on songe à la soudaineté de cet effondrement. S'il est vrai, ainsi que je l'imagine, et tout l'indique, que la banque a fait de faux rapports, alors ce Parlement devrait le savoir, et je crois que le comité des banques et du commerce devrait assigner devant lui le gérant, le président ou tout autre fonctionnaire de la Banque des Marchands en état de faire le jour à ce sujet, de façon à ce que le Parlement soit saisi de toutes les opérations qui ont provoqué ce déplorable incident dans notre monde de la finance. De plus, le comité des banques pourrait fort bien faire cette enquête dans le but de préparer les modifications à apporter à la loi des banques, lors qu'il s'agira d'en faire la révision générale, l'an prochain.

M. GOOD: Qui a prononcé le discours que cite mon honorable ami?

M. BIRD: L'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens), je crois Je pourrais y ajouter quelques observations d'un autre honorable député conservateur pour démontrer que nous, progressistes, ne faisons rien d'extraordinaire, que d'autres prirent la même attitude à la dernière session. Ecoutez:

Avant de terminer, je ferai encore allusion à trois ou quatre autres questions, parce que ce débat constitue, d'après la réglementation, la seule occasion de les traiter.

Voilà ce qu'a dit un représentant de Toronto, —un des plus grands centres financiers du pays, —qui portait un intérêt particulier, à cette question.

S'il est une loi qui conviendrait de refondre, c'est la loi des Banques, dont on a déjà tant parlé.

Certains journaux sont à demander si, dans ce pays, il doit y avoir une loi pour les riches et une loi pour les pauvres...

Je dois faire remarquer encore une fois que c'est un conservateur qui parle, sans quoi le comité penserait peut-être que je cite les remarques d'un représentant ouvrier.

...ils ont cité le cas de deux malheureux dont l'un avait volé \$8,000 à une banque, et l'autre \$1.25 contenus dans une lettre. Celui qui avait volé \$8,000 fut condamné à une peine assez légère parce qu'il avait volé la banque sans effraction, tandis que le pauvre facteur, à faible salaire et sans indemnité de vie chère, fut condamné à la prison pour avoir pris \$1.25

[M. Bird.]

dans une enveloppe. Le cas de la Banque des Marchands devrait être décidé non par un juge de la cour supérieure de la province de Québec, ni par la cour d'appel, mais par la haute cour du Parlement et sans faveur et partialité; nous devrions arriver à savoir s'il existe une loi des Banques ou si cette prétendue loi n'équivaut qu'à une simple chiffon de papier, de même que les rapports faits au ministre par la banque, tous les mois. Les pertes vont finir par se chiffrer à douze ou treize millions de dollars, Quelle protection accorde-t-on à ceux qui placent des fonds dans ces banques? Quelle protection accorde-t-on aux actionnaires? Je connais un citoyen de Toronto qui a décidé de vendre jusqu'à la dernière action qu'il possède dans certaines petites banques.

Lorsque je lui en ai demandé la raison, il m'a répondu qu'il était fort douteux que les actionnaires de quelques petites banques eussent la protection qu'ils devraient avoir. Le Parlement fédéral devrait avoir assez de courage pour examiner toute l'affaire de la Banque des Marchands. On a permis aux banques d'augmenter l'émission de papier-monnaie et on leur a conféré plusieurs privilèges spéciaux; aussi, une enquête approfondie devrait-elle avoir lieu de fond en comble. La Chambre et le pays s'attendent à ce que nous fassions notre devoir en cette matière. Qu'en pensent les progressistes?

Je remarque que l'honorable député n'est pas ici ce soir pour nous donner son opinion.

M. CAMPBELL: Qui a fait ces remarques?

M. BIRD: J'ai de la difficulté à me rappeler les circonscriptions que ces députés représentent. Les dernières remarques sont celles de l'honorable député de Toronto-Nord. Or pourquoi cet enthousiasme s'est-il évanoui au point que nous sommes seuls à combattre? Je comprends que les honorables députés ministériels n'expriment pas leur avis, mais je comprends pas pourquoi les enthousiastes à ma droite ont tout abandonné et nous laissent seuls à faire la lutte. Maintenant...

L'hon. M. STEVENS: Que mon honorable collègue veuille bien me permettre. Il a cité certaines remarques que j'ai faites l'an dernier. Puis-je lui faire remarquer ainsi qu'au comité que ce discours a été prononcé avant que les poursuites soient intentées contre les directeurs de la banque des Marchands et c'est parce qu'on m'a assuré que le procès suivrait son cours que j'ai retiré ma motion, l'an dernier. Continuer la discussion eût été une grave injustice envers ceux qui étaient poursuivis devant nos cours criminelles. Si, comme cela se fait couramment dans les comités parlementaires, on avait lancé des accusations à tort et à travers pendant le procès, les intéressés auraient pu difficilement se défendre. C'est pourquoi on n'a pas insisté l'an dernier. Le procès ayant eu lieu et toute l'affaire ayant été complètement élucidée, les raisons invoquées l'an dernier ne sont plus